

*Avis « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités
physiques et sportives »*

La pratique sportive : le Conseil économique, social et environnemental recommande de développer les initiatives de proximité en impliquant davantage les territoires

Mardi 10 juillet 2018 – Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté un avis intitulé « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives ». Saisi par le gouvernement en mars dernier, le CESE propose, par cet avis, des solutions pour engager une politique de développement des activités physiques et sportives (APS) pour le plus grand nombre.

Aujourd'hui en France, 34 millions de personnes déclarent exercer de manière soutenue une activité physique et sportive (APS). Pourtant, d'importantes inégalités demeurent. Le territoire, l'âge, le genre, la catégorie sociale, le handicap, sont autant de facteurs qui jouent en défaveur d'un accès au sport simple. Ce décalage entre besoin et offre nuit au développement des APS.

Dans son avis, le CESE formule plusieurs préconisations concrètes pour atteindre l'objectif du gouvernement qui a affiché son ambition d'augmenter de trois millions (soit environ 10%) le nombre de personnes pratiquant une APS d'ici 2024, date de l'accueil des Jeux Olympiques en France.

Développer les initiatives et les infrastructures dans les territoires

- Le CESE préconise **d'élaborer un projet sportif de territoire au niveau de chaque intercommunalité**, co-construit avec les actrices et acteurs concernés, incluant une démarche de participation citoyenne, en s'assurant du moindre impact environnemental du projet. Il doit comprendre un diagnostic partagé de l'existant.
- Le CESE préconise de **rénover, de réaffecter et éventuellement de déconstruire les équipements sportifs publics y compris scolaires** dans le cadre du projet sportif de territoire, ainsi que **de créer les nouveaux équipements nécessaires** en commençant par les territoires dépourvus au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones rurales et des Outre-mer, en y inscrivant pour leur animation un accompagnement des APS, tout en veillant à leur insertion paysagère, à la réversibilité des installations et à la réduction de leur impact direct et indirect sur les milieux (eau, sol, air).
- Le CESE préconise l'utilisation de structures mobiles équipées proposant une offre régulière et encadrée d'activités physiques et sportives au plus près des populations.

Renforcer les solutions de financement

- Pour financer les politiques en faveur de l'accès du plus grand nombre à la pratique d'APS, le CESE préconise de **recourir à un financement majoritairement assis sur le sport**. L'augmentation des plafonds de prélèvement sur les recettes de la Française des jeux (mesure que la privatisation envisagée peut remettre en cause), des paris sportifs en ligne et du produit des droits de retransmission télévisuelles, permettra d'assurer en particulier la péréquation entre les territoires prioritaires (QPV, territoires ruraux, Outre-mer) et les bénéficiaires. Le CESE préconise aussi la création d'une fondation Héritage Paris 2024.

Eviter les ruptures de la pratique à tous les âges de la vie, et en particulier au moment des études supérieures

- Offrir à chaque étudiante et étudiant la possibilité de s'engager dans des activités physiques et sportives et de voir cet engagement reconnu. Pour cela, le CESE propose de **rendre obligatoire la banalisation d'une demi-journée par semaine permettant à chaque étudiante et étudiant de bénéficier d'une offre diversifiée et gratuite d'APS dans tous les établissements d'enseignement supérieur**. Cette possibilité pourrait s'inscrire dans le cadre d'unités d'enseignement libres, qui seraient obligatoirement offertes dans toute maquette de formation. Cet engagement doit en tout état de cause être reconnu par l'attribution d'ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédit).

Lutter contre les stéréotypes pour favoriser l'accès au sport pour toutes et tous

- Le CESE préconise **des dispositions renforcées pour les femmes et des mesures pour favoriser la mixité des pratiques sportives** : cela passe par la lutte contre les stéréotypes de sports dits « masculins » ou « féminins » et l'ouverture de la pratique des activités physiques et sportives (APS) à toutes, par une féminisation de l'encadrement sportif et par une médiatisation du sport au féminin sur l'ensemble des médias (presse écrite, radio, télévision, etc.) ainsi que par des budgets « genrés » et équilibrés relatifs aux APS.

Ce projet d'avis rapporté par Muriel Hurtis (Groupe des personnalités qualifiées) et par Françoise Sauvageot (Groupe des associations), pour la section de l'aménagement durable du territoire, présidée par Eveline Duhamel (Groupe des entreprises) et pour la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Xavier Nau (Groupe CFTD), a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 10 juillet 2018 à 14h30.

L'avis a été adopté en plénière avec 163 voix pour et 4 abstentions.

Pour plus d'informations :
www.lecese.fr
 twitter @lecese

Contacts presse :

Melissa Logeais

06 25 11 82 88

melissa.logeais@havas.com

Informations pratiques :

Palais d'Iéna - Siège du Conseil Économique, Social et
Environnemental

9 place d'Iéna, 75016 Paris

Accès : Bus n°32, 63, 82 (Iéna) / Métro ligne 9